

a exposé la situation d'une manière admirable et qu'il nous a signalé des faits que nous n'attendions peut-être pas. Il n'a pas essayé de présenter un tableau plus brillant que de raison.

La cause principale de ce sentiment de désespoir dont j'ai parlé est probablement le fléchissement de notre commerce. A la page 3441 v.a. de l'édition non révisée du *hansard*, je constate que le ministre a déclaré que, durant les onze mois écoulés le 28 février 1933, le commerce canadien a baissé de \$250,521,000 comparativement à la même période écoulée le 29 février 1932. Nous espérons voir augmenter notre commerce. Nous savons,—et nous en félicitons le ministre,—que le Gouvernement a fait pencher la balance commerciale de notre côté, mais le commerce du pays a tout de même diminué énormément. Il faut que le commerce canadien augmente si nous voulons voir poindre l'aurore de l'ère de prospérité que nous attendons. Nous savions que les recettes allaient diminuer, et cela n'a guère surpris les gens. Nous avons étudié depuis quelques jours les statistiques des chemins de fer. Nous avons vu diminuer énormément les recettes des chemins de fer, non seulement celles du réseau national, dont on a tant parlé, mais aussi celles du *Pacifique-Canadien*. Nous, de la gauche, sommes d'avis que l'on peut grandement attribuer ces déficits à la stagnation commerciale causée par les restrictions que le Gouvernement actuel a décrétées. Nous ne croyons pas que les recettes de nos chemins de fer puissent augmenter tant que les taux de transport resteront ce qu'ils sont, mais le peuple canadien est incapable de payer plus cher pour le transport de ses marchandises tant que le commerce du pays n'augmentera pas et tant que nous n'occuperons pas davantage nos chemins de fer.

Nous avons eu une bonne récolte dans l'Ouest l'an dernier. Dans le passé, les chemins de fer ont toujours prospéré quand nous avons eu dans l'Ouest de bonnes récoltes qu'ils ont transportées dans l'Est. Puis, les années dernières, non seulement ils ont transporté cette récolte, mais ils ont eu des marchandises à transporter au retour. Cependant les restrictions commerciales qu'on nous a imposées, ainsi que la dépression générale, ont éliminé cette occasion de transport des marchandises au retour. Le gens de l'Ouest n'ont pas les moyens de faire des achats; tout ce que l'on transporte aujourd'hui dans l'Ouest se résume à des choses absolument nécessaires à la vie et qui arrivent en grande partie par l'entremise des commissions de secours.

[M. Bothwell.]

Nous avons espéré que le Gouvernement ferait quelque chose pour alléger le fardeau des consommateurs, mais nous ne pouvons rien trouver dans le budget en ce sens. Il impose de nouveaux impôts aux gens incapables de payer les taxes présentes. Nous pensions que le cabinet chercherait à égaliser le fardeau des impôts. Dans son discours sur le budget, le ministre des Finances a donné un exposé de la dette consolidée du Canada et, parmi les chiffres consignés à la page 3419 des *Débats* (édition française), nous relevons la somme de \$774,650,000 d'obligations courantes exonérées de toute taxe. L'intérêt annuel de ces obligations privilégiées s'élève à \$39,347,950.25. Une partie de ces obligations jusqu'à concurrence de \$276,688,100 seront imposables le 1^{er} novembre de cette année, mais le reste sera encore exonéré d'impôts pendant un certain nombre d'années. Non seulement dans l'Ouest, mais aussi dans le centre et dans les Provinces maritimes, les classes ouvrières, les consommateurs, les gens du commun font tous leurs efforts pour joindre les deux bouts, mais sont incapables d'acquitter les taxes sur les terres, s'ils possèdent une terre, ou les taxes sur les propriétés urbaines, s'ils ont une propriété à la ville. A une époque comme la nôtre, après deux ou trois ans d'une crise comme celle-ci, nous avons le droit de nous attendre à trouver dans l'exposé budgétaire quelques dispositions pour mettre un peu ces privilégiés sur un pied d'égalité avec la moyenne des gens. Cela peut paraître au ministre et au Gouvernement un parti extrême à prendre, comme la rupture d'un contrat. Mais il faut comprendre que la grande majorité des gens au pays ont été forcés de manquer à leurs obligations. Ils n'ont pu remplir leurs engagements et si 1,300,000 personnes vivent de secours, au Canada, outre les centaines de milliers d'autres qui sont à deux doigts d'être dans le même état, il est certes temps que ces compagnies et ces particuliers porteurs d'obligations exemptes de taxes fassent leur contribution au fisc. L'honorable député de Nelson (M. Stitt) a exprimé un avis de ce genre, cet après-midi, mais il n'a pas cité de chiffres pour indiquer quelle est la somme en jeu. Je calcule d'après l'exposé budgétaire du ministre des Finances que les obligations exonérées de taxe au pays représentent une somme de 774 millions de dollars en chiffres ronds.

Le temps est venu où chacun doit porter sa part du fardeau. Il ne semble plus équitable de laisser la masse souffrir, tandis que les gens qui ont la bonne fortune d'avoir des titres exonérés ne payent pas un sou. Je comprends que les placements dans des compagnies et des fabriques ne rapportent plus les